

En 2014, 33,9 milliards d'euros de cotisations ont été collectés sur le marché de l'assurance complémentaire santé d'après le Fonds CMU (tableau 1). 573<sup>1</sup> organismes pratiquent cette activité d'assurance : 453 mutuelles, 94 sociétés d'assurance et 26 institutions de prévoyance (graphique 1).

## Le nombre d'acteurs recule chaque année

Le nombre d'organismes exerçant une telle activité a fortement reculé depuis plusieurs années puisqu'il y en avait 1 702 en 2001. En particulier, le nombre de mutuelles a été divisé par trois sur cette période et le nombre d'institutions de prévoyance par deux. Les exigences réglementaires, notamment en termes de solvabilité, et la concurrence ont contraint les organismes à se restructurer pour atteindre une taille critique. Fusions et absorptions ont donc entraîné un vaste mouvement de concentration, toujours en cours. Le nombre de sociétés d'assurance exerçant une activité de complémentaire santé a reculé également sur cette période, mais dans des proportions bien moindres.

Parallèlement à ces fusions et absorptions, un mouvement de rapprochements prenant différentes

formes juridiques (unions de mutuelles, unions mutualistes de groupe, unions de groupe mutualiste...) se généralise, permettant aux acteurs de mettre en commun des moyens, de coordonner leurs stratégies, voire de préparer de futures fusions.

## Un marché toujours dominé par les mutuelles

Les mutuelles restent les principaux acteurs du marché de la complémentaire santé en 2014. En nombre ou en chiffre d'affaires, elles devancent les sociétés d'assurance et les institutions de prévoyance. Leur chiffre d'affaires en santé, qui correspond aux cotisations collectées auprès des souscripteurs au titre des contrats de complémentaire santé, s'élève à 18,0 milliards d'euros. Cela représente 53 % de ce marché (graphique 2), contre 9,6 milliards d'euros pour les sociétés d'assurance (28 % du marché) et 6,3 milliards d'euros pour les institutions de prévoyance (19 %).

Depuis de nombreuses années, les mutuelles et, dans une moindre mesure, les institutions de prévoyance perdent des parts de marché au profit des sociétés d'assurance : alors que les sociétés d'assurance ne détenaient que 19 % du marché de

**Tableau 1** Montants de cotisations collectées au titre de l'activité de complémentaire santé de 2001 à 2014

	En milliards d'euros			
	2001	2005	2009	2014
Mutuelles	10,6	14,5	16,9	18,0
Sociétés d'assurance	3,3	5,8	8,0	9,6
Institutions de prévoyance	3,7	4,2	5,2	6,3
Total	17,6	24,5	30,1	33,9

**Note** > La taxe CMU a remplacé la contribution CMU au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le montant des cotisations collectées avant 2011 inclut la contribution CMU (celle-ci s'élève à 1,75 % des cotisations collectées en 2001, 2,5 % en 2005 et 5,9 % en 2009) tandis qu'il exclut la taxe CMU à partir de 2011.

**Champ** > Organismes assujettis à la contribution CMU en 2001, 2005, 2009 et à la taxe CMU en 2014.

**Source** > Fonds CMU.

1. Cette fiche porte sur les données 2014 alors que la fiche précédente donne des informations sur le nombre d'organismes en 2013, l'ensemble des informations de la fiche précédente n'étant pas encore disponible pour l'année 2014.

la complémentaire santé en 2001, elles en gèrent 28 % en 2014. Cette évolution est d'autant plus notable que le montant des cotisations collectées a presque doublé sur la période, du fait de la hausse de la population couverte mais aussi de la hausse du prix des contrats et de l'amélioration des garanties proposées.

### Le monde de la mutualité très morcelé

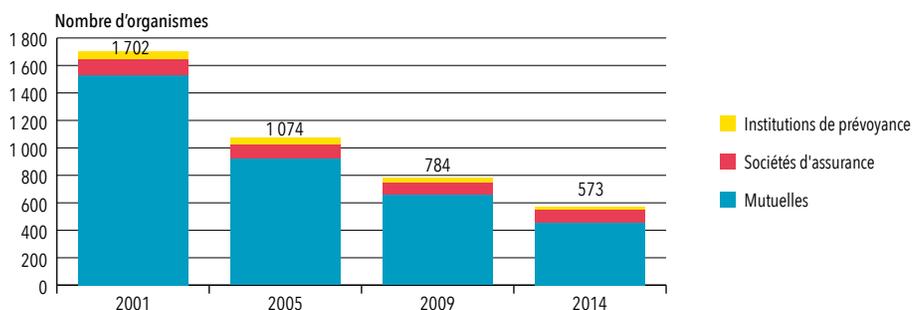
Contrairement aux acteurs des deux autres familles, les mutuelles sont nombreuses et souvent de petite taille. 453 mutuelles gèrent 18,0 milliards d'euros de cotisations en santé en 2014 d'après le Fonds CMU, ce qui représente en moyenne

40 millions d'euros de cotisations santé par mutuelle. En comparaison, une société d'assurance qui a une activité santé gère en moyenne 100 millions d'euros de cotisations santé et une institution de prévoyance 240 millions d'euros.

### 20 acteurs se partagent la moitié du marché en 2014

Néanmoins, 9 mutuelles font partie des 20 plus gros organismes en termes de chiffre d'affaires santé, aux côtés de 7 sociétés d'assurance et de 4 institutions de prévoyance (tableau 2). Ces 20 plus grands organismes ont un chiffre d'affaires moyen en santé de 850 millions d'euros et

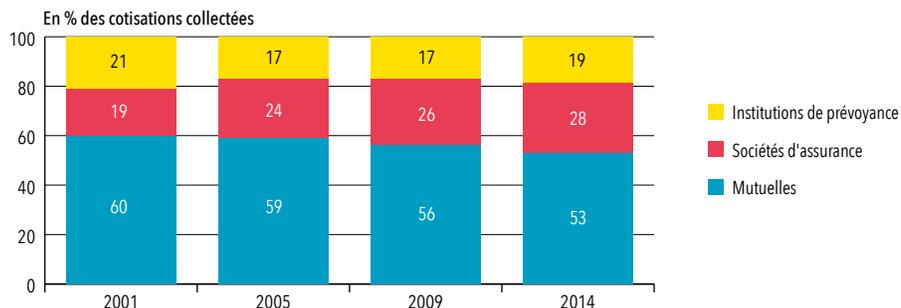
**Graphique 1** Nombre d'organismes exerçant une activité de complémentaire santé de 2001 à 2014



**Champ** > Organismes assujettis à la taxe ou à la contribution CMU en 2001, 2005, 2009 et 2014.

**Source** > Fonds CMU.

**Graphique 2** Parts de marché des organismes exerçant une activité de complémentaire santé de 2001 à 2014



**Champ** > Organismes assujettis à la taxe ou à la contribution CMU en 2001, 2005, 2009 et 2014.

**Source** > Fonds CMU.

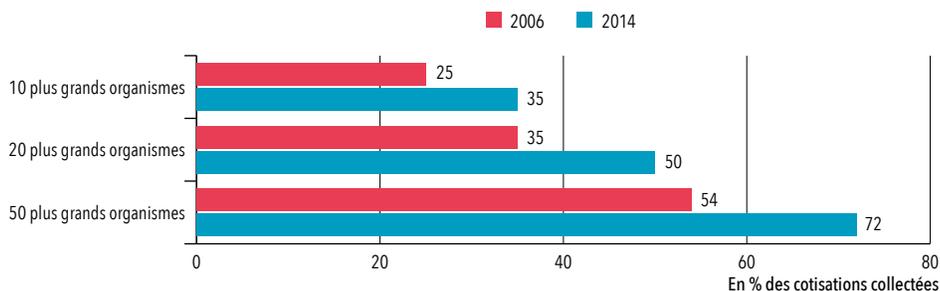
**Tableau 2 Répartition par types d'organisme des plus grands acteurs du marché santé en 2014**

	Mutuelles	Sociétés d'assurance	Institutions de prévoyance
10 plus grands organismes	4	2	4
20 plus grands organismes	9	7	4
50 plus grands organismes	25	15	10

**Lecture** > Parmi les 10 plus grands organismes en termes de chiffre d'affaires en santé on dénombre 4 mutuelles, 4 institutions de prévoyance et 2 sociétés d'assurance.

**Champ** > Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle, contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) au 31/12/2014 et hors mutuelles substituées.

**Sources** > ACPR, Fonds CMU, calculs DREES.

**Graphique 3 Concentration du marché en 2006 et 2014**

**Lecture** > En 2006, les dix plus grands organismes en termes de chiffre d'affaires en santé avaient collecté 25 % de l'ensemble des cotisations. En 2014, les dix plus grands organismes en termes de chiffre d'affaires en santé ont collecté 35 % de l'ensemble des cotisations.

**Champ** > Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle, contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) au 31/12 de chaque année et hors mutuelles substituées.

**Sources** > ACPR, Fonds CMU, calculs DREES.

**Tableau 3 Répartition des organismes exerçant une activité de complémentaire santé, selon leur chiffre d'affaires total et leur chiffre d'affaires en santé en 2014**

Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires en santé	Sociétés d'assurance	Institutions de prévoyance	Mutuelles	Ensemble
Grand	Grand	52	23	112	187
Grand	Petit	21	0	4	25
Petit	Grand	0	0	26	26
Petit	Petit	10	1	176	187
Ensemble	Ensemble	83	24	318	425

**Note** > « Grand » chiffre d'affaires total = supérieur à 24 millions d'euros (la moitié des organismes ayant un chiffre d'affaires total supérieur à ce seuil), « Petit » chiffre d'affaires total = inférieur à 24 millions d'euros (l'autre moitié des organismes). « Grand » chiffre d'affaires en santé = supérieur à 14 millions d'euros (la moitié des organismes ayant un chiffre d'affaires en santé supérieur à ce seuil), « Petit » chiffre d'affaires en santé = inférieur à 14 millions d'euros. Les écarts avec les effectifs du graphique 1 s'expliquent par des différences de champ.

**Lecture** > Sur les 24 institutions de prévoyance assujetties à la taxe de solidarité additionnelle et contrôlées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) au 31/12/2014, 23 peuvent être qualifiées d'organismes de grande taille en termes de chiffre d'affaires total et de grands acteurs en santé.

**Champ** > Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle (taxe CMU), contrôlés par l'ACPR au 31/12/2014 et hors mutuelles substituées.

**Sources** > ACPR, Fonds CMU, calculs DREES.

représentent à eux seuls la moitié du marché français en 2014 (graphique 3). En 2006, les 20 organismes qui dominaient le marché de la complémentaire santé n'en représentaient qu'un tiers. Ce marché est donc de plus en plus concentré sur quelques grands acteurs.

### De grands organismes d'assurance, parfois petits acteurs en santé

La moitié des organismes qui exercent une activité santé ont un chiffre d'affaires total, c'est-à-dire toutes activités confondues, inférieur à 24 millions d'euros. Ces organismes sont conventionnellement qualifiés ici de « petits organismes d'assurance », tandis que ceux dont le chiffre d'affaires total est supérieur à 24 millions d'euros sont qualifiés de « grands ». De même, la moitié des organismes ont

un chiffre d'affaires en santé inférieur à 14 millions d'euros, et sont qualifiés ici de « petits acteurs en santé », tandis que l'autre moitié, dont le chiffre d'affaires en santé est supérieur à ce seuil, est qualifiée de « grands acteurs en santé ».

Les institutions de prévoyance sont quasiment toutes de grands organismes d'assurance et de grands acteurs en santé (tableau 3). Les sociétés d'assurance sont généralement des organismes de grande taille, mais un tiers d'entre elles sont de petits acteurs en santé. Enfin, les deux tiers des mutuelles sont de petits organismes d'assurance.

La part des contrats collectifs dépend bien plus du type d'organisme que de sa taille. Les petits organismes sont en effet tout aussi actifs sur le marché de la complémentaire collective que les grands. ■

#### Pour en savoir plus

- > « La situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé », rapport 2015, DREES.
- > **Montaut A.**, 2016, « Assurance complémentaire santé : les contrats collectifs gagnent du terrain », *Études et Résultats*, DREES, n° 952, février.
- > *Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2014*, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 2015.